

**Quelques éléments et commentaires tirés de la communication du Ministre de la
Sécurité et de la Protection Civile l'état de la sécurité au Togo**

Il s'agit essentiellement des statistiques de la criminalité, de la lutte contre le trafic des produits pétroliers, des accidents de la circulation et des différentes interventions en matière de secours d'urgence.

I- La criminalité et le trafic des drogues

L'évolution du phénomène au cours des quatre dernières années se présente comme suit :

Tableau 1 : Infractions au niveau national

INFRACTIONS	2013	2014	2015	2016
<i>Braquage</i>	115	70	78	82
<i>Vol à main armée</i>	22	91	62	32
<i>Homicide volontaire</i>	114	74	167	92
<i>Cambriolage</i>	347	717	510	829

De l'analyse des données ci-dessus, il ressort une diminution des cas de vol à main armées et homicide volontaire. Par contre, les cas de cambriolage ont connus une ascendance qui mérite une attention particulière, de même que les cas de braquages qui sont en augmentation par rapport l'année 2015.

Le phénomène de braquage au Togo est le fait des individus armés souvent de machettes ou dans de rares cas de pistolets de fabrication artisanale, circulant sur des motos sans plaques d'immatriculation et attaquant leurs victimes dans la rue. Il peut aussi résulter de l'action de coupeurs de route bien organisés et mieux armés.

Sur les 82 cas de braquage enregistrés au cours de l'année 2016, 40 ont eu lieu à Lomé et 12 sur la Nationale N°1. Ils ont occasionné six (6) morts et quarante-sept (47) blessés. Le préjudice est estimé à deux cent soixante-neuf millions deux cents soixante-dix-huit mille quatre cents (269 278 400) francs CFA.

Concernant les vols à main armée, sur les trente-deux (32) agressions de ce type enregistrées en 2016, dix (10) se sont produites à Lomé et vingt-deux (22) à l'intérieur du pays. Ils se sont soldés par six (06) morts, huit (08) blessés, le viol d'une fillette et un préjudice estimé à quatorze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cent (14 389 100) francs CFA.

Par ailleurs, bien que les homicides volontaires ait connu une diminution, les cas de vindicte populaire, eux, sont de plus en plus fréquents. Vingt-quatre (24) lynchages à

mort ont été constatés en 2016. Ce phénomène peut s'interpréter par le sentiment des citoyens qui estiment que la justice est clémente et cherche eux-mêmes à se rendre justice avec tous les risques que cela comporte.

Le suicide prend de l'ampleur dans notre pays et devient de plus en plus inquiétant. Cinquante et deux (52) cas ont été enregistrés en 2016 tel que illustré dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Suicides

REGIONS	Nombre de suicide	Par pendaison	Par noyade	Par absorption de produits nuisible à la santé	Avec une arme blanche
<i>Commune</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Maritime</i>	<i>20</i>	<i>16</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>1</i>
<i>Plateaux</i>	<i>10</i>	<i>8</i>	<i>-</i>	<i>2</i>	<i>-</i>
<i>Centrale</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Kara</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Savanes</i>	<i>15</i>	<i>12</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>2</i>
TOTAL	52	43	4	2	3

Les régions maritime et des savanes ont enregistré les plus forts taux. Le mode de suicide le plus utilisé est la pendaison (83%). Ce phénomène mérite une attention particulière de la part des services compétents en ce qu'il constitue un réel problème de santé publique.

Face à ces différents fléaux ci-dessus mentionnés et qui nourrissent la délinquance, diverses mesures sont prises par les forces de l'ordre et de sécurité. Elles se traduisent par une présence effective sur le terrain, présence renforcée par la mutualisation des moyens, le renforcement des capacités des unités et l'accroissement de la coopération policière internationale.

L'ensemble de ces actions a permis l'élucidation de onze (11) cas de braquage, neuf (09) cas de vol à main armée, dix-huit (18) cas d'homicide volontaire et cent cinquante-neuf (159) cas de cambriolage. Cinq braqueurs ont été mis hors d'état de nuire, vingt (20) réseaux de grands criminels (braqueurs à la machette, voleurs de motos, coupeurs de route et cambrioleurs) ont été démantelés et soixante et deux (62) de leurs membres interpellés et déférés.

II- Les accidents de la circulation routière et ferroviaire

L'année 2016 a été meurtrière dans le domaine des accidents de la circulation routière et ferroviaire. Au total, cinq mille trois cent quatre-vingt-treize (5 393) cas d'accidents ont été enregistrés. Ils se sont soldés par cinq cent quatorze (514) morts et six mille huit cent quarante-six (6846) blessés. Les données statistiques établies ont toujours révélé que nos routes occasionnent plus de morts et de blessés que toutes les formes de criminalité violentes réunies. A titre d'exemple, sur les quatre dernières années, le bilan des accidents de la circulation se présente comme suit :

Tableau 3 : Les accidents de la route

ANNEE	2013	2014	2015	2016
NOMBRE D'ACCIDENTS	5 401	5 390	2 851	5 393
NOMBRE DE MORTS	640	802	473	514
NOMBRE DE BLESSES	7 636	5 565	3 871	6 846

La principale caractéristique de cette insécurité routière alarmante est le fort taux d'implication des engins à deux roues. Ainsi, sur les neuf mille deux cent cinquante-trois, (9253) engins à l'origine de l'ensemble des accidents en 2016, sept mille deux cent quarante-deux (7242) sont des motos. Cette catégorie a provoqué trois cent soixante-huit (368) morts, soit 71,60% des décès enregistrés. Le reste des cas d'accident a connu l'implication de mille trois cent cinquante-six (1356) véhicules légers, six cent cinquante-deux (652) poids lourd et deux (02) trains avec un total de cent quarante-six (146) morts soit 28,40% des décès.

Parmi les causes de ces accidents, on note l'inobservation délibérée des prescriptions du code de la route, notamment la violation des feux tricolores, l'usage du téléphone portable pendant la conduite ou encore le refus du port de casque, la conduite sans permis ou permis inapproprié, l'absence de visite technique des véhicules à quatre (4) roues.

En vue de mieux lutter contre l'insécurité routière, les actions de sensibilisation menées depuis l'année dernière seront reconduites et intensifiées au cours de cette année 2017. En ce qui concerne la répression, un palier supplémentaire sera franchi cette année avec une plus grande rigueur dans l'application du code de la route, notamment au niveau de la limitation de vitesse en agglomération. D'autres actions seront menées conjointement avec les services du ministère chargé des transports en vue d'ériger des panneaux de signalisation et installer des radars de contrôle de vitesse sur les axes routiers. Un contrôle systématique des permis de conduire sera instauré en permanence pour dissuader et sanctionner les contrevenants.

III- Les différentes interventions en matière de secours d'urgence

Les sapeurs-pompiers ont fait preuve d'un dévouement et d'une efficacité remarquables au cours de l'année 2016 qu'il s'agisse de la réactivité face aux accidents de la circulation ou des incendies, de la disponibilité permanente pour évacuation des malades vers les hôpitaux, ou encore des interventions diverses.

Au cours de l'année écoulée, les sapeurs-pompiers ont effectué cinq mille cent une (5 501) interventions, quatre mille quatre cent dix-huit (4 418) pour les accidents de voies publiques, quatre cent une (401) pour les incendies, six cent douze (612) pour l'évacuation des malades vers les structures sanitaires et soixante-dix (70) interventions diverses. Ce qui donne une moyenne de quinze (15) interventions par jour.

La plupart des interventions concerne le secours aux victimes d'accidents de la circulation. En matière de lutte contre l'incendie, les sapeurs-pompiers sont venus à bout d'environ quatre cents (400) foyers. Les plus marquants sont ceux qui ont eu lieu à Tabligbo (WACEM), à Alhéridè (Bus de 15 places), à Bafilo (camion-citerne de la société HIRO), à Lomé (direction de la société des postes, agence centrale de la BTCL, Port autonome de Lomé), à Niamtougou (dépôt de carburant frelaté), à Kara (Hôtel MIRA, marché d'Awendjelo).

Dans l'optique de la lutte contre les incendies, l'accent sera mis sur la prévention. Il sera désormais procédé au contrôle régulier des dispositifs de sécurité incendie dans les unités de production. Enfin, pour améliorer l'efficacité des interventions des sapeurs-pompiers dans les autres régions, quatre (4) postes de secours (Dapaong, Sokodé, Atakpamé et Lomé) sont en construction.